



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MEUSE

Préfecture
Secrétariat général
Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

N° 2018 – 2913 du 26 décembre 2018

**portant création d'un secteur d'information sur les sols
sur le site de l'ancienne usine AMSU à COUSANCES LES FORGES**

**La Préfète de la Meuse,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du mérite,**

VU le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

VU l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

VU le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 23 août 2016 nommant Mme Muriel Nguyen, Préfète de la Meuse ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018-1965 du 23 août 2018 accordant délégation de signature à M. Michel GOURIOU, Secrétaire Général de la préfecture de la Meuse ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018-975 du 15 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département de la Meuse ;

VU l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 17 mai 2018 ;

VU la consultation des propriétaires et du public du 1^{er} juin 2018 au 30 juillet 2018 inclus ;

VU la consultation des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du 22 mai 2018 au 21 novembre 2018 inclus ;

VU les observations recueillies ;

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :

de 8:45 à 12:00 : ouverture des guichets et des services et de 13:30 à 17:00 : uniquement sur rendez-vous
40 rue du Bourg CS 30 512 55 012 BAR LE DUC CEDEX – Tél : 03 29 77 55 55 – Télécopie : 03 29 79 64 49
[site internet : www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr) [courriel : pref-courrier@meuse.gouv.fr](mailto:pref-courrier@meuse.gouv.fr)

VU le rapport de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est SPRA-PRC-18-375 du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département de la Meuse ;

CONSIDÉRANT que les activités exercées sur le site de l'ancienne usine AMSU sont à l'origine de pollution des milieux ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de COUSANCES LES FORGES :

« ANCIENNE USINE AMSU » n°55SIS04355.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de COUSANCES LES FORGES.

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au Maire de la commune de COUSANCES LES FORGES et à Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Meuse.

Il est affiché pendant un mois à la mairie de la commune de COUSANCES LES FORGES et à la Communauté de communes des Portes de Meuse.

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture de Meuse.

Le présent arrêté est publié également au recueil des actes administratifs du département de Meuse.

ARTICLE 4 :

La présente décision ne peut être déférée qu'au Tribunal Administratif de NANCY – 5, place de la Carrière – case officielle n° 38 – 54 036 NANCY Cedex. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour l'exploitant, le délai commençant à courir du jour où la présente décision a été notifiée.

ARTICLE 5 :

- le Secrétaire Général de la préfecture de la Meuse,
 - le Maire de la commune de COUSANCES LES FORGES et le Président de la Communauté de communes des Portes de Meuse,
 - le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement GRAND EST,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

BAR LE DUC, le **26 DEC. 2018**

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Michel GOURIOU



Identification

Identifiant	55SIS04355
Nom usuel	ANCIENNE USINE AMSU
Adresse	Rue de Bienville
Lieu-dit	
Département	MEUSE - 55
Commune principale	COUSANCES LES FORGES - 55132
Caractéristiques du SIS	La société Ateliers Métallurgiques de Saint-Urbain (AMSU) exerçait des activités d'usinage des métaux et de traitement de surface des métaux qui ont cessé en 2000 et qui étaient soumises à autorisation au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.
Etat technique	Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat
Observations	Le site présente des contaminations des sols en polluants organiques (hydrocarbures totaux, pyralène) et métaux (chrome, cuivre, nickel) dont certaines ont fait l'objet de mesures de gestion. Ces pollutions ont été mise en évidence dans le cadre d'études environnementales réalisées entre 2000 et 2003.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	55.0028	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=55.0028

Sélection du SIS

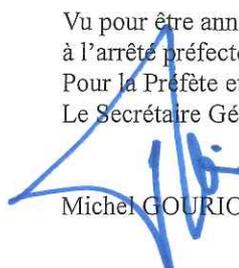
Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	853249.0 , 6836233.0 (Lambert 93)
Superficie totale	42464 m ²
Perimètre total	1501 m

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral du **26 DEC. 2018**
Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Michel GOURIOU

Liste parcellaire cadastral

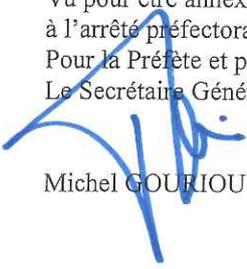
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
COUSANCES LES FORGES	AB	493	18/02/2009
COUSANCES LES FORGES	AB	494	18/02/2009
COUSANCES LES FORGES	AB	495	18/02/2009
COUSANCES LES FORGES	AB	497	18/02/2009
COUSANCES LES FORGES	AB	499	18/02/2009
COUSANCES LES FORGES	AB	501	18/02/2009
COUSANCES LES FORGES	AB	502	18/02/2009
COUSANCES LES FORGES	AB	503	18/02/2009
COUSANCES LES FORGES	AB	504	18/02/2009
COUSANCES LES FORGES	AB	506	18/02/2009
COUSANCES LES FORGES	AB	508	18/02/2009
COUSANCES LES FORGES	AB	510	18/02/2009
COUSANCES LES FORGES	AB	511	18/02/2009
COUSANCES LES FORGES	AB	512	18/02/2009

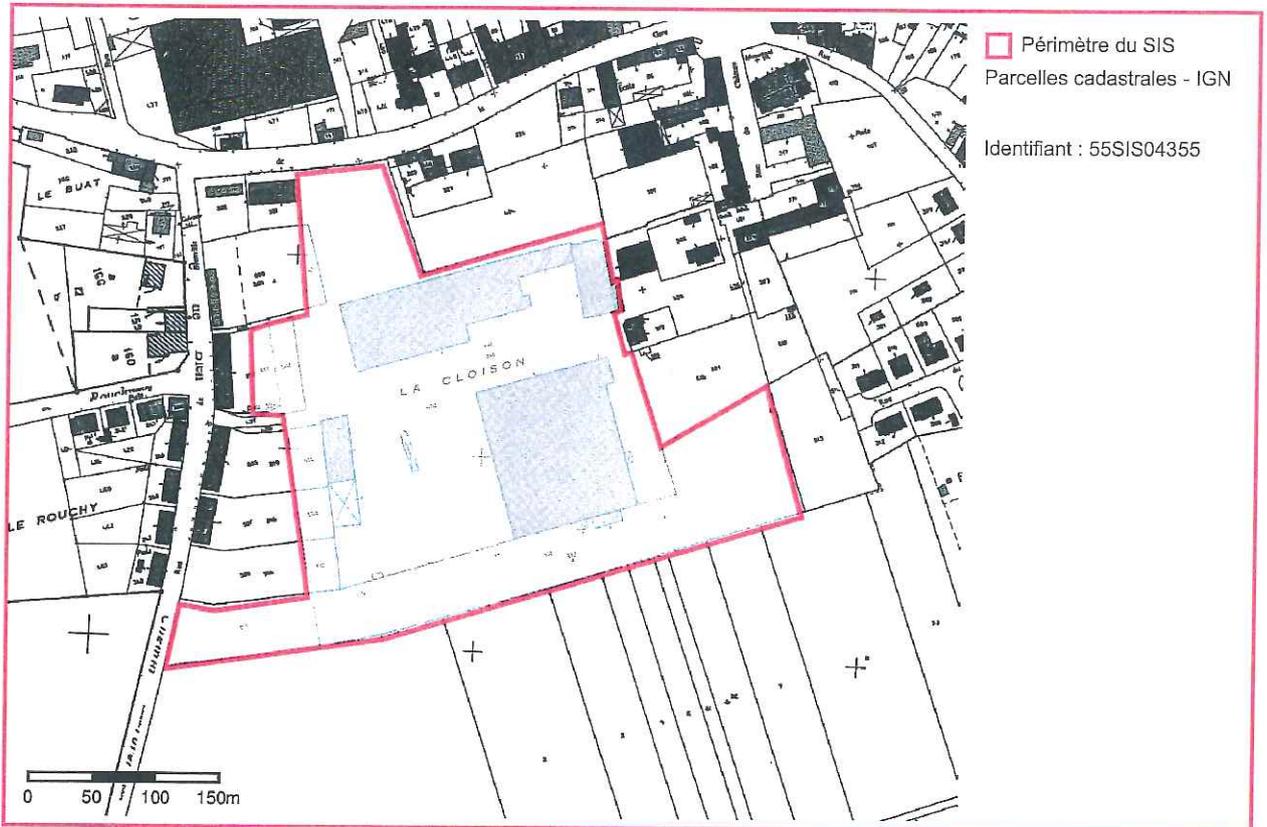
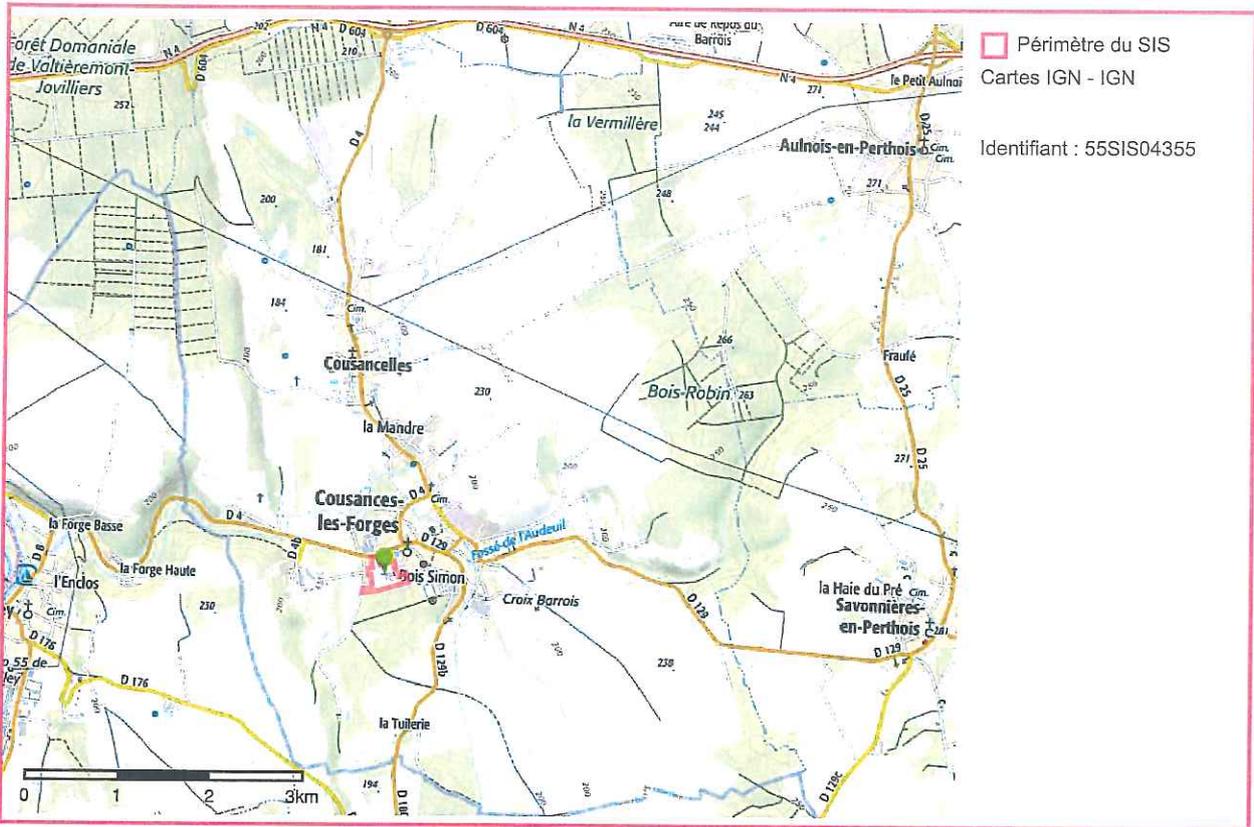
Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
55.0028		Oui

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral du **26 DEC. 2018**
Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Michel GOURIOU

Cartographie



Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral du **26 DEC. 2018**
Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Michel GOURIOU